



Allières et Risset

Délibération n° 2008.094

Nombre de Membres :

en exercice : 27

présents : 22

votants : 25

Etaient présents : BELLET Jean-Jacques - GAUTHIER Claude - JOLY Eliane - MARTINEZ Michel - RAVIOL Brigitte - PARISIO Jean-Paul - AMORESE Patricia - SAPPEY Bernard - CRISTINI Magali - FILLION Christian - ORSI Jean-Pierre - FAURE-GEORS Yvanna - RIONDET Laurence - - MONTAPERTO Maria - BONNARD Jean-François - PIVETTA Daniel - ROUVEURE Didier - VIEILLY Nathalie - CORBET Jean-Luc - GRENIER Sylviane - TRICOLI Laurent - ANDRE Simone

Absents ont donné pouvoir : DUPUY Thierry a donné pouvoir à RIONDET Laurence

DAVID Pascale a donné pouvoir à GAUTHIER Claude

FERA Damiano a donné pouvoir à ORSI Jean-Pierre

Absents : - ROLLAND Danièle - LOMBARD Isabelle -

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d' 1 secrétaire.

Magali Cristini a accepté de remplir cette fonction

OBJET : Tarifs de location de l'ORIEL

Rapporteur : Bernard SAPPEY

Le conseil municipal a accordé aux associations varçaises la possibilité d'utiliser gratuitement une fois par an l'Oriel pour une soirée à but lucratif.

Suite à la proposition faite au cours de la présente séance par M. CORBET et adoptée par le conseil municipal, les associations varçaises sollicitant cette mise à disposition gratuite annuelle de salle pourront se voir attribuer la salle de la Cure en lieu et place de l'Oriel, si la salle de la Cure correspond mieux à leurs besoins.

Cette possibilité est réservée aux associations répondant aux critères suivants:

- être ouvertes à tous les Varçois et au bénéfice des Varçois
- avoir au minimum 30 adhérents
- avoir leur adresse à Varces ou dans une commune du SIVOM d'URIOL
- accueillir au moins 30 % de Varçois parmi ses membres
- avoir 3 ans d'antériorité de fonctionnement.

Chaque demande de mise à disposition gratuite de l'Oriel fait l'objet d'une étude par la commune.

La location des différents espaces de l'Oriel est soumise à 7 tarifs de référence (tarif A, tarif B...).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARCES ALLIERES ET RISSET

L'an DEUX MILLE HUIT

le : NEUF SEPTEMBRE à 20 heures 00

PREFECTURE DE L'ISERE

07 OCT. 2008

SERVICE DU COURRIER

le Conseil Municipal de la commune de **VARCES ALLIERES ET RISSET**

dûment convoqué(e), s'est réuni(e) en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Jacques BELLET maire**, et suivant convocation qui leur a été adressée le 2 SEPTEMBRE 2008

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs de locations des différentes espaces de l'Oriel, dont les montants sont assortis d'une augmentation de 3 %.

Vote pour approuver les tarifs tels que présentés : unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Jean-Jacques BELLET
Maire de Varcès Allières et Risset

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa réception en Préfecture le 7/10/08
et de sa publication ou notification le 26/09/08
LE MAIRE, Jean-Jacques BELLET

